

Migrascops

Lettre d'information sur les poissons migrateurs en Bretagne



© Corentin Lemaitre

LE PLAGEPOMI DES COURS D'EAU BRETONS 2024-2027 EST ADOPTÉ !

Le Préfet de la Région Bretagne a adopté le plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) des cours d'eau bretons 2024-2027 par arrêté du 23 février 2024.

23 mesures de gestion, 24 mesures d'aides à la décision et 4 mesures d'accompagnement participeront à la préservation des populations de poissons migrateurs amphihalins fréquentant les cours d'eau bretons.

Pour consulter le PLAGEPOMI : <https://vu.fr/Mbgjx>

FREE FLOW !

La journée mondiale pour la libre circulation des poissons migrateurs, organisée le 25 mai 2024, est un événement mondial pour célébrer les rivières à écoulement libre existantes et restaurées. En 2024, Connaissez, imaginez et agissez pour les poissons migrateurs ! Si vous souhaitez participer, il vous suffit de vous inscrire à la manifestation et d'afficher la bannière sur le site et d'axer le message sur la migration des poissons migrateurs. BGM peut également vous accompagner dans votre démarche. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour en savoir plus : <https://vu.fr/tBBbl>



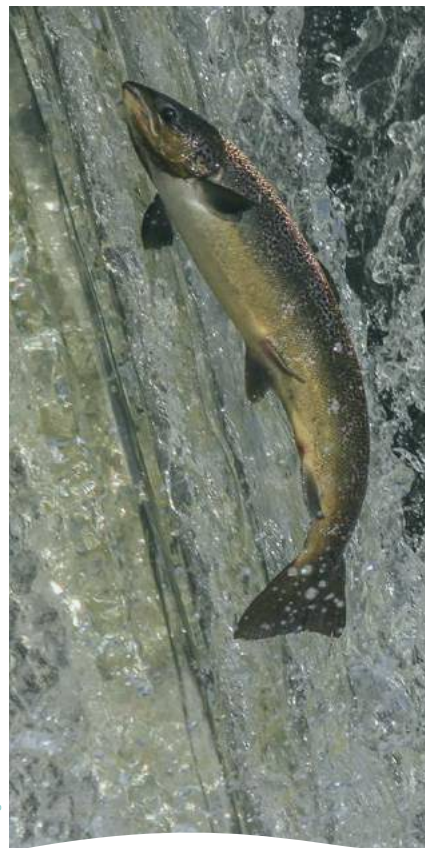
© Creative Fox-Art & Design Academy

LA LIBRE CIRCULATION DES POISSONS MIGRATEURS À L'HONNEUR EN 2024

Face au succès des chroniques précédentes, BGM repart de plus belle ! En 2024, l'association lance une chronique « Circulez ! » pour tout savoir sur la continuité écologique ! Capacités de franchissement des poissons migrateurs, impacts des obstacles à leurs migrations, solutions, ... autant de sujets qui seront abordés dans cette chronique.

Pour en savoir plus : <https://vu.fr/DHrzl>

BGM dédiera par ailleurs sa prochaine journée technique à cette thématique où seront évoqués l'état des connaissances sur les obstacles, la réglementation, des actions concrètes et les suivis mis en oeuvre... Elle se tiendra le **mardi 26 novembre 2024 à Saint-Brieuc. Réservez dès à présent cette date dans votre agenda !**



© J.P. Rigalleau

LES POISSONS MIGRATEURS S'EXPOSENT...

Pour emprunter l'exposition GRATUITEMENT lors de vos événements, contactez-nous : bretagne.grands.migrateurs@gmail.com.

Des Totems pour vos expositions extérieures sont également disponibles.

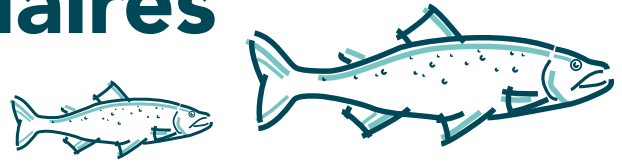


LES MIGRATEURS SUR LE WEB

Retrouvez toute l'actualité des poissons migrateurs en Bretagne sur le site internet de l'Observatoire. Vous y découvrirez la situation des espèces migratrices, accédez aux données et rapports sur les poissons migrateurs et connaissez les acteurs de la gestion en faveur de la préservation de ces espèces. Inscrivez-vous à notre newsletter à l'adresse : contact@observatoire.poissons.migrateurs.bretagne.fr et rendez-vous sur notre page Facebook



Pêche des poissons migrateurs en mer et en estuaires en Bretagne



UNE REGLEMENTATION PLUS LISIBLE ET MIEUX ENCADRER POUR PRESERVER LES POISSONS MIGRATEURS

Un nouvel arrêté du préfet de la région Bretagne qui actualise la réglementation relative à la pêche maritime des poissons migrateurs et la pêche en estuaires en Bretagne entrera en vigueur en 2024. Le contenu de l'arrêté vise à préserver davantage la ressource des poissons migrateurs et vise à actualiser la réglementation en vigueur pour parvenir à un texte unique de référence en Bretagne.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Une précision relative à la définition des filets fixes à des fins de clarification pour les usagers et les services de contrôle : ils sont définis comme étant les filets à nappes ou à poche qui ne changent pas de place une fois calés dans la zone de balancement des marées, et auxquelles il est possible d'accéder à pied ou au moment de la marée basse.
- Le rappel des dispositions de l'article D. 922-18 du code rural et de la pêche maritime qui précise l'interdiction de former, dans les étangs et les anses des eaux intérieures et des eaux territoriales, des barrages soit en filets, soit en matériaux divers qui occupent plus des deux tiers de la largeur mouillée du plan d'eau.
- L'intégration dans l'annexe 1 de la limite aval des rivières dans lesquelles des limites d'interdiction relatives à l'usage et la détention en pêche de loisir de filets maillants calés ou de filets trémails à partir d'un navire dans les eaux salées des fleuves et rivières sont définies.

L'annexe 1 reprend les limites de l'arrêté du directeur des affaires maritimes du littoral Bretagne/Vendée n°7 du 15 février 1974 fixant les caractéristiques et les modalités particulières d'emploi des engins de pêche autorisés à bord des navires de plaisance jusqu'à présent mal connus des acteurs.

- Rappel de l'interdiction de la pêche de loisir de l'anguille en domaine maritime en aval de la limite de salure des eaux à tous ses stades de développement conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 19 octobre 2023.

- L'interdiction de pêche à moins de 50 mètres d'un barrage posée par l'article R. 436-61 du code de l'environnement est étendue à une interdiction à moins de 50 mètres de part et d'autre d'un ouvrage hydraulique.
- La mise en cohérence des limites des annexes 1 et 3 avec les lieux-dits du Scan25.
- Les cartographies par estuaire des périmètres des limites des annexes 1 et 3 facilitant ainsi le contrôles par les services de l'Etat.

En Ille-et-Vilaine :

- Article 6.3 : La pêche professionnelle de la civelle est interdite dans la partie maritime du Guyoult, du Biez Jean, du Biez de Cardequin, du Biez Brillant, de la Banche et de la Panche.

Dans les Côtes d'Armor :

- Annexe 3 : A la demande de la Fédération de pêche des Côtes d'Armor, la pêche des salmonidés est désormais interdite en amont de la ligne joignant la pointe de Beg Douar à la pointe de Beg ar Forn sur la rivière du Yar.

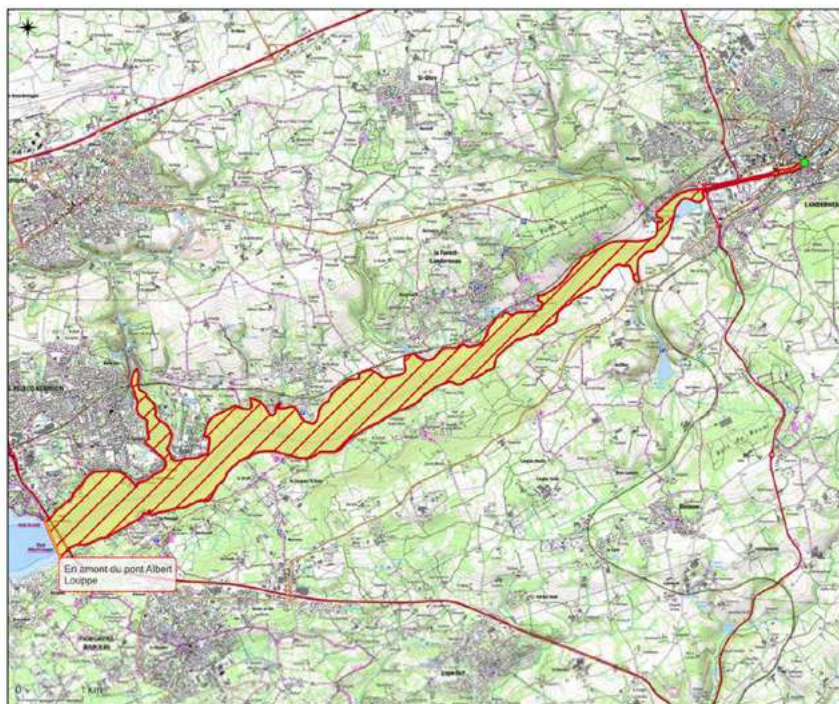
Dans le Morbihan :

- Annexe 1 : A la demande de la Fédération de pêche du Morbihan, le Scave a fait l'objet d'un ajout. L'usage et la détention en pêche de loisirs de filets maillants ou de filets trémails à partir d'un navire sont désormais interdits dans les eaux salées de la rivière Scave en amont de la confluence avec le Scoeff.
- Annexe 3 : A la demande de la Fédération de pêche du Morbihan, la pêche des salmonidés est désormais interdite en amont de la barre d'Etel sur la rivière d'Etel.

Dans le Finistère :

- Annexe 1 : Des limites aval qui correspondent aux limites d'interdiction de pose de filet fixe définies par arrêté du préfet du Finistère ont été ajoutées sur les rivières Horn/Guillec et de Pont l'Abbé :
 - » Horn/Guillec : interdiction en amont de la ligne joignant le chemin de Méchourouz (commune de Santec) à l'extrémité de la jetée du port de Moguéric (commune de Sibiril), via le rocher Roc'h Tréaz ;
 - » Pont-l'Abbé : interdiction en amont de la ligne joignant la pointe de l'Île-Tudy à l'extrémité nord du port de Loctudy (quai du Blaz à côté du quai de la criée).
- Annexe 3 : Sur l'Odet, la pêche des salmonidés est interdite en amont de la ligne joignant la pointe du Coq à la pointe de Malakoff. A la demande de la Fédération de pêche du Finistère, la pêche des salmonidés sur la rivière La Flèche est interdite en amont de la ligne joignant la pointe de Beg Douar à la pointe de Beg ar Forn.
- Article 5.1 : L'interdiction de pêcher sur la rivière de l'Elorn en amont du pont Albert Louppe (voir carte en haut à droite).

Auteur : Gaëlle Leprévost (Bretagne Grands Migrateurs)
et relecture : DIRM NAMO



Zones soumises à interdiction au titre de l'arrêté du préfet de la région Bretagne en cours de signature : Elorn

Limite d'interdiction

— Limite d'interdiction aval de l'annexe 1

— Limite d'interdiction de l'annexe 3

Zone interdite

■ Zone soumise à interdiction au titre de l'annexe 1

■ Zone soumise à interdiction au titre de l'annexe 3

● Limite de Salure des eaux (LSE)

EDITEE LE : 8 / 11 / 2023, J. BARRY, OFB
Sources des données : DIRM, OFB
Fonds cartographiques : Masses d'eau côtières et de transition (SANDRE), Surfaces en eau de la BD TOPAGE (IGN, OFB), Scan25 (IGN)



En direct des départements

CÔTES-D'ARMOR

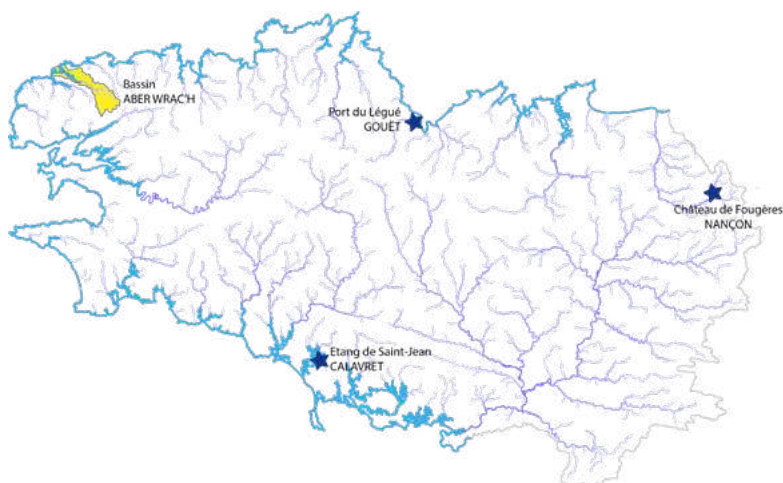
Le Gouët, mieux accessible aux poissons migrateurs

Le port régional du Légué, à Saint-Brieuc, est un port de commerce, de réparation navale et de plaisance. Il est équipé d'une écluse et d'un barrage de retenue qui lui permettent de maintenir le niveau du bassin à une hauteur d'eau constante, mais qui empêche les poissons migrateurs de remonter le cours de la rivière sur lequel le port est aménagé. Consciente de cette richesse naturelle, la Région Bretagne s'engage pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi elle a aménagé une passe à poissons multi-espèces sur le barrage-déversoir du port pour favoriser la migration piscicole.

Cette passe présente une succession de bassins dans lesquels le courant d'eau serpente. Grâce à cet « escalier hydraulique », les poissons peuvent franchir l'obstacle quelle que soit leur capacité de nage. Quant aux anguilles, plus faibles, elles empruntent une rampe spécialement conçue pour elles.

Un programme de suivi et d'évaluation va être mis en place afin de s'assurer que la passe fonctionne. Des dispositifs anti-braconnage sont également présents pour limiter le braconnage : les poissons migrateurs sont protégés et la pêche est interdite dans le port.

Auteur et crédits photos : Alice Landais, Région Bretagne



Passe à poissons du Pont du Légué sur le Gouët

ILLE-ET-VILAINE

Le château de Fougères à nouveau entouré d'eau et désormais accessible pour les poissons migrateurs

Après un chantier d'un an, et quelques 5.000 m³ de sédiments retirés, la rivière du Nançon, affluent du Couesnon, est à nouveau visible tout autour du château de Fougères, comme elle l'était à l'origine. L'objectif est d'abord écologique : permettre aux espèces migratrices de circuler librement, traiter la question des plantes invasives et l'accumulation des sédiments. Il est aussi patrimonial puisqu'il renforce l'attractivité touristique du site. Les travaux ont été les suivants :

- L'implantation d'une passe à ralentisseurs sur l'emprise d'une vanne de l'ouvrage en aval du château,
- L'aménagement d'un seuil noyé à échancrures verticales,
- L'aménagement d'une passe à poissons à bassins successifs de type passe à fentes verticales, aménagée pour le passage des anguilles,
- La remise à ciel ouvert et création d'un bras de jonction entre le miroir d'eau et les passes à bassins, création d'un ouvrage de répartition,
- L'aménagement de deux miroirs d'eau à l'entrée du château et en contrebas.

Cette reconquête des eaux du Nançon par les saumons, truites et anguilles sera maintenant évaluée de près, avec des comptages pour vérifier que ce qui a été réalisé porte ses fruits.

Budget : 1,2 million d'euros, dont 650 000 € de subventions.

Auteur et crédits photos : Diana Lefevre et Olivier Auvray, Fougères agglomération



Restauration de la continuité écologique au niveau du château de Fougères pendant les travaux (à gauche) et après les travaux (à droite)

FINISTÈRE

Les jeunes saumons maintenant suivis sur l'Aber Wrac'h !

Suite au projet RENOSAUM, fautes de données suffisantes, la décision avait été prise de fermer la pêche de loisir sur le bassin de l'Aber Wrach. Prenant acte de cette décision, la Fédération a engagé un travail de cartographie des habitats favorables à la reproduction et au développement des juvéniles de saumons.

Cette étude, conduite à l'été 2023, a permis de quantifier les surfaces favorables à 20 500 m² ce qui en fait, en valeur absolue et à l'échelle de la Bretagne, un petit bassin versant. Suite à ce travail, une campagne d'évaluation du recrutement par la méthode des indices d'abondance a eu lieu à l'automne 2023. Elle a confirmé la présence d'un recrutement naturel ;

faible toutefois et assez localisé sur le principal affluent de l'Aber Wrach. Cette action sera pérennisée.

Les résultats obtenus vont permettre d'alimenter le modèle RENOSAUM afin de pouvoir statuer sur l'état de conservation du stock de saumon atlantique de l'Aber Wrach et d'envisager, à terme, une réouverture ou non de la pêche à la ligne.

Auteur et crédits photos : Nicolas Bourré, FDAAPPMA 29



Saumon capturé sur l'Aber Wrac'h lors des pêches scientifiques à l'électricité d'indice d'abondance de juvéniles de saumons (en haut) / radier ensoleillé sur le bassin de l'Aber Wrac'h (en bas)

MORBIHAN

Bilan du suivi des travaux de restauration de la continuité écologique au niveau de l'étang de Saint-Jean

Le Conservatoire du Littoral est gestionnaire de nombreux marais littoraux, dont la plupart présentent un enjeu piscicole important. C'est le cas notamment de l'étang de St Jean à Locol Mendon, vaste étendue d'eau saumâtre du site Natura 2000 de la Ria d'Étel. Afin d'en restaurer le fonctionnement écologique et de répondre aux obligations réglementaires de continuité écologique, le Conservatoire y mène depuis 2021 un programme de travaux hydrauliques (automatisation du vannage sur l'étang, création d'ouvertures dans les ouvrages...). Des suivis piscicoles sont réalisés avant/après travaux par la Fédération de Pêche du Morbihan. Les 1^{ers} résultats sont déjà concluants, notamment en ce qui concerne l'anguille, espèce migratrice dont la densité a été multipliée par 20. Il est prévu de reproduire les opérations pour voir l'efficacité des travaux après quelque temps de fonctionnement optimal, la gestion du site par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel étant encore expérimentale actuellement.

Pour (re)voir le film : <https://vu.fr/eHhMS>

Auteur et crédits photos : Anne-Laure Gaudey, FDAAPPMA 56



Les suivis sont réalisés notamment à l'aide de verveux (à gauche) / Des juvéniles de dorade observés après travaux (à droite)

Quels sont les impacts cumulés des ouvrages sur la montaison des poissons migrateurs sur le bassin Loire-Bretagne ?

En Bretagne, près de **1 500** seuils, barrages, écluses entravent les cours d'eau... **Cela représente 1 ouvrage tous les 4 km*** ! Ces ouvrages transversaux sont d'autant d'obstacles plus ou moins franchissables pour les poissons migrateurs amphihalins qui ont besoin de circuler librement entre l'eau douce et l'océan pour accomplir l'ensemble de leur cycle de vie.

* Sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement

PLUS D'EFFETS QUE L'ON CROIT...

Les ouvrages transversaux transforment les eaux courantes en une retenue d'eau stagnante entraînant le dépôt des sédiments, le réchauffement et l'appauvrissement en oxygène de l'eau. **Les habitats favorables à la reproduction des poissons migrateurs disparaissent en raison de l'enneigement et du colmatage du substrat.**

La fragmentation des cours d'eau est une des causes principales de déclin des poissons migrateurs. Tout ouvrage au travers du lit occasionne en effet :

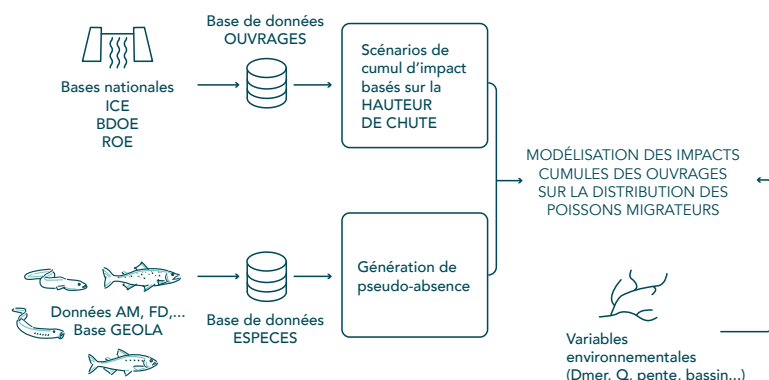
- des blessures et un épuisement, rendant inefficace la reproduction ;
- un retard, allant jusqu'à compromettre la reproduction ;
- un blocage, limitant l'accès aux frayères et forçant les poissons à choisir des milieux sous-optimaux à l'aval des barrages pour la fraie.

Même si pris individuellement, certains ouvrages ne semblent pas présenter d'effet sur les populations de poissons migrateurs - a fortiori lorsqu'ils sont de petite taille, la multiplication des ouvrages amplifie ces impacts le long des axes migratoires !

LE PROJET MONTEPOMI

Les travaux évaluant l'effet cumulé des obstacles sur les poissons migrateurs sont peu nombreux et sont souvent cantonnés à une espèce et/ou un bassin. C'est pourquoi Eaux & Vilaine, Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) et BGM ont lancé en 2023 un projet, intitulé **MONTEPOMI**, pour **estimer l'impact cumulé des ouvrages lors de la migration de montaison de l'anguille, du saumon, de la grande alose et de la lamproie marine** sur le bassin Loire-Bretagne.

La méthode consiste à croiser des données de présence des poissons migrateurs avec des données d'ouvrages pour quantifier, à partir de modèles statistiques, la réponse de la distribution des espèces étudiées aux scénarios de cumul d'impact, ce qui revient ainsi, à quantifier l'effet cumulé des ouvrages.



Les variables de cumul d'impact sont toutes basées sur la hauteur de chute des ouvrages et intègrent ou non les valeurs prédites de hauteurs de chute manquantes, l'impact plus élevé des grands ouvrages, la présence d'une passe à poissons fonctionnelle et les expertises de franchissement.

QUELS RESULTATS ?

Aujourd'hui, le travail de modélisation des impacts cumulés est en cours de finalisation. Il ressort de ces premiers résultats que :

- La variable de cumul d'impact des obstacles a un poids important dans les modèles construits quelle que soit l'espèce car elle est la **1^{ère} variable explicative pour le saumon, l'alose et la lamproie et la 2^{ème} pour l'anguille** après la distance à la mer ;
- Les ouvrages dont la hauteur de chute est supérieure à 1 m impactent plus fortement la migration des anguilles et des saumons tandis que les lamproies marines sont plus sensibles aux petits ouvrages (aucune capacité de saut) ;
- Les modèles sont très performants pour toutes les espèces migratrices, à l'exception de l'alose, et prédisent entre 50 et 98% des observations de poissons migrateurs.

Le projet entre dans sa phase de mise en qualité du jeu de données sur les ouvrages (localisation, existence d'une passe à poissons, conformité des ouvrages...) qui devrait d'ailleurs modifier sensiblement les modèles finaux. **La création d'une interface interactive de visualisation en 2024** apportera dans un premier temps une aide pour actualiser les données avant de devenir dans un second temps, un outil d'aide à la décision des projets de restauration de la continuité écologique.

Auteurs : Marion Legrand (Loire Grands Migrateurs),
Cédric Briand (Eaux & Vilaine) et Laëtitia Le Gurun
(Bretagne Grands Migrateurs)



Les chiffres clés 2023...

UNE MIGRATION DES ALOSES CONTRASTÉE EN BRETAGNE

- Elorn : **465** aloses
- Aulne : **4 052** aloses
- Vilaine : **538** aloses



La situation régionale bonne des **effectifs d'aloses aux stations de comptage** cache en 2023 de fortes disparités. Alors que les remontées d'aloses ont été remarquables et en forte hausse sur l'Aulne et l'Elorn, elles ont été mauvaises et en forte baisse sur la Vilaine. Ce rebond des abondances d'aloses n'a pas été observé sur les autres bassins français en 2023...

LES ARRIVÉES DE CIVELLES À L'ENTRÉE DE LA VILAINE



1 499 kg de civelles capturées aux passes-pièges d'Arzal sur la Vilaine

La saison 2022-2023 a été marquée par des arrivées très précoces, et un quota consommation atteint dès début janvier. Il n'y a quasiment pas eu de pêche professionnelle pendant deux mois ensuite, ce qui a permis des migrations historiques depuis la mise en service des passes à anguilles en 1996, avec respectivement 273 kg en janvier et 1 108 kg en février.

On peut noter également que les civelles de la saison 2022-2023 sont les plus "massives" jamais observées depuis 1996, que ce soit en taille ou en masse. Ce phénomène devra être analysé et comparé aux autres sites européens de suivi des migrations.

DES REMONTÉES DE LAMPROIES MARINES EN BAISSE

- Aulne : **1 702** lamproies marines
- Vilaine : **1 153** lamproies marines



En 2023, les signaux ne sont pas au beau fixe pour la lamproie marine en Bretagne : des effectifs aux **stations de comptage** globalement moyens et en baisse, une **reproduction** bonne mais en baisse sur les bassins suivis. Sur les autres bassins français, la situation des lamproies aux stations de comptage est encore plus alarmante...

INDICATEURS 2023	Remontée des géniteurs/adultes	Recrutement des juvéniles	Dévalaison des smolts
SAUMON			?
TRUITE DE MER		?	?
LAMPROIE MARINE		?	?
ALOSES		?	?
	Recrutement fluvial	Stock en place	Dévalaison des géniteurs
ANGUILLE			?
MULET DE PORC		?	?



Etat
Valeur de l'année sur une valeur historique/objectif de gestion

Situation
Valeur de l'année sur une valeur auto-référencée sur la période de suivi (maximum, quantile 90%, moyenne)

Tendance
Taux de variation de la valeur de l'année sur la moyenne interannuelle standard des 5 ou 10 années précédentes
? Pas ou peu de données permettant la construction d'un indicateur

ANNÉE CATASTROPHIQUE POUR LES SAUMONS



- Elorn : **255** saumons
- Aulne : **199** saumons
- Scorff : **177** saumons estimés

Les effectifs de **saumons aux stations de comptage** ont été, cette année, les plus faibles comptés depuis la mise en place des suivis. Comme en 2021 et 2022, la situation des remontées sur l'Elorn, l'Aulne et le Scorff est considérée comme mauvaise en forte baisse par rapport à la moyenne des 5 dernières années. La **production de juvéniles de saumons** suit la même tendance avec un indice régional moyen pondéré (12,6) le plus faible depuis le début du suivi (moyenne 2013-2022 = 33,7).

Les données sont issues de suivis menés aux stations de comptage et de piégeage de Bretagne par la Région Bretagne sur l'Aulne, Eaux et Vilaine sur la Vilaine, SCEA pour la FDAAPPMA29 sur l'Elorn et l'INRAE U3E et la FDAAPPMA56 sur le Scorff.



La lettre de l'Observatoire des poissons migrateurs est publiée par :

Maison éclusière de la Pêchetière
35 630 Hédé-Bazouges
www.observatoire-poissons-migrateurs-bretagne.fr
bretagne.grands.migrateurs@gmail.com



Partenaires financiers de l'Observatoire des poissons migrateurs de Bretagne :



Directeur de publication : Jean Yves MOËLO, BGM
Responsable de la publication : Gaëlle LEPRÉVOST, BGM
Coordination et rédaction : Laëtitia LE GURUN et Gaëlle LEPRÉVOST, BGM
Création graphique et impression : imagic.fr
Imprimé en 750 exemplaires sur papier recyclé par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT
ISSN : 2261-0537 – Dépôt légal : Avril 2024

Soutiennent les actions en faveur des poissons migrateurs : l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, les FDAAPPMA des Côtes-d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, les Conseils départementaux de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

